

COMPTE RENDU REUNION CM DU 15 AVRIL 2013

PRESENTS : Mmes DEMOUSSEAU Josiane, DUFOUR Isabelle, DAUBY Marie José, BOUDOT Carine, MASSON Fabienne

Mrs MARJAULT Daniel, GUILLEMIN Claude, MOURGAUD Jean Luc, POUNTNEY Michael
REPRESENTES : Mme CHERRUAULT Francine donne pouvoir à Mme DUFOUR Isabelle.
Mr ROUET Jean Louis donne pouvoir à Mr GUILLEMIN Claude

LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 BUDGET EAU

Madame le Maire expose au conseil municipal les propositions budgétaires pour l'année 2013 : fonctionnement : 116 176.00 €

Investissement : 50 588.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget qui vient de lui être présenté.

LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 BUDGET COMMUNE

Madame le Maire expose au conseil municipal les propositions budgétaires pour l'année 2013 : fonctionnement : 474 187.00 €

Investissement : 276 024.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget qui vient de lui être présenté et conserve le maintien des taux d'imposition :

Taxe d'habitation : 6,17 %

Taxe foncière bâti : 12,88%

Taxe foncière non bâti : 38,09 %

LA DEMANDE DE PRET MAISON DU MEDECIN

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les termes de la délibération du conseil en date du 05 juin 2009 dans laquelle, pour l'achat de la maison SENECHAL, la commune s'engage à verser en avril 2013 la somme de 100 800 € à Mr et Mme SENECHAL. Elle indique qu'elle a demandé au Crédit Agricole de faire une proposition de prêt pour un montant de 100 000 €. Le Crédit Agricole propose un prêt d'un montant de 100 000 € à taux annuel fixe de 3.70 % sur 10 ans avec une périodicité de remboursement trimestrielle. L'offre ne comporte pas de frais de dossier, commissions et parts sociales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de retenir la proposition du Crédit Agricole qui vient de lui être présentée soit 100 000 € sur 10 ans avec remboursement trimestrielle au taux annuel fixe de 3.70 %.

Prend l'engagement pendant toute la durée de ce financement de créer et de mettre en recouvrement en tant que de besoin les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés.

Confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame le Maire pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat et l'acceptation de toutes les conditions mentionnées.

La présente délibération annule et remplace celle en date du 7 mars 2013 enregistrée sous le n° 2013009 reçu à la sous-préfecture de Bellac le 14 mars 2013.

AMORTISSEMENT DU MATERIEL

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de fixer la durée d'amortissement du matériel acheté par la commune. Elle propose de l'amortir de la manière suivante :

2184 mobilier : jardinières : le capucin montant 3243.55 € amortissement sur 10 ans

2188 autres matériels : échafaudage CACC montant 765.44 € amortissement sur 6 ans

Abris TRIGANO montant 15738.88 € amortissement sur 10 ans.

PRET A TAUX BONIFIE DU DEPARTEMENT

Madame le Maire fait part au conseil municipal d'une lettre du Conseil Général proposant aux communes des prêts bonifiés en partenariat avec la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin. Le montant du prêt est de 4600 € avec un taux d'intérêt de 3.45 % avant bonification du département, le taux d'intérêt après bonification du département est de 1.45 %, remboursement annuel sur une durée

de 10 ans, frais de dossier 50 €. Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter ce prêt pour le financement du remplacement de la chaudière du médecin dont le montant estimatif HT est de 4974.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Emet un avis favorable.

Autorise Madame le Maire à solliciter le prêt de 4600 € auprès du département et à signer tout document relatif à sa mise en place.

Indique que le remplacement de la chaudière du médecin sera financé de la manière suivante :

Montant estimatif HT 4974.00 €

Prêt du Département : 4600.00 €

Fonds propres commune : 374.00 €

DEMANDE DE FONDS D'AMORCAGE RYTHMES SCOLAIRES

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la possibilité de mettre en place à compter de la rentrée scolaire 2013-2014 la réforme des rythmes scolaires. Les services du département, organisateur du service de transport scolaire ont émis un avis favorable. Des activités périscolaires seront organisées par la commune qui, pourrait bénéficier d'une aide de l'état pour leur financement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de mettre en place la réforme des rythmes scolaires à compter la rentrée scolaire 2013-2014.

Sollicite l'attribution du fonds d'amorçage relatif à cette mesure.

VOTE DES SUBVENTIONS 2013

Madame le Maire indique au conseil municipal la nécessité de voter les subventions qui seront versées en 2013 aux différentes associations à l'article 6574. Après avoir rappelé les associations auxquelles la commune apporte son aide, elle demande aux conseillers de fixer le montant pour chaque association et fait part également des demandes d'aide qui lui ont été transmises. Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'attribuer les aides ci-dessous :

| | |
|--------------------------------------|-------|
| ACCA ST LEGER..... | 200 € |
| COOP SCOLAIRE..... | 700 € |
| CLUB DU 3EME AGE..... | 400 € |
| FNACA..... | 170 € |
| LIGUE NAT CANCER..... | 90 € |
| CTE ORG FOIRES..... | 110 € |
| GROUP AT HANDICAPES..... | 100 € |
| ARABEL..... | 0 € |
| SVPBM..... | 650 € |
| PREVENTION ROUTIERE..... | 35 € |
| AMMS 338 RIR..... | 100 € |
| STE PECHE AAPPM..... | 50 € |
| SECOURS POPULAIRE..... | 50 € |
| CONCILIATEURS..... | 50 € |
| CHORALE BASSE MARCHE..... | 50 € |
| QUAD SYMPA..... | 320 € |
| ASSOC ES ARNAC ST HILAIRE..... | 100 € |
| CROIX ROUGE..... | 100 € |
| ASSOC PARENTS ELEVES ST HILAIRE..... | 160 € |
| AACF BOUCLES ARNACOISE..... | 100 € |
| UVL..... | 150 € |

TOTAL

3685 €